

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011**

- 030/2011 : "subventions à caractère scolaire".

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE**

Mme **BATREAU** présente le rapport.

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
UNSS – ASSU	<b>471 €</b>	464 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	<b>62 €</b>	61 €
Coopératives scolaires	<b>3.3 € <i>par enfant</i></b>	3.26 €
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	<b>9.13 € <i>par enfant</i></b>	9 € versés par la Caisse des Ecoles
Pour Noël	<b>4.06 € <i>par enfant</i></b>	4 € versés par la Caisse des écoles

Subventions à titre exceptionnel :

Pour la Coopérative scolaire R. Schuman : **500 €** (aide pour une randonnée vélo de 3 jours)

Pour l'association Ecolactiv : **500 €** (aide pour relancer le loto des Ecoles)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Vu la proposition présentée par la Commission des Affaires Scolaires,

**M GAUTRELET** fait remarquer que deux délibérations différentes auraient pu être rédigées, l'une portant sur les subventions annuelles, l'autre sur les subventions exceptionnelles.

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**ATTRIBUE** les subventions comme suit pour l'année 2011 :

UNSS – ASSU	<b>471 €</b>
-------------	--------------

Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	<b>62 €</b>
Coopératives scolaires	<b>3.3 €</b> <i>par enfant</i>
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	<b>9.13 €</b> <i>par enfant</i>
Pour Noël	<b>4.06 €</b> <i>par enfant</i>

Subventions à titre exceptionnel :

Pour la Coopérative scolaire R. Schuman : **500 €** (aide pour une randonnée vélo de 3 jours)

Pour l'association Ecolactiv : **500 €** (aide pour relancer le loto des Ecoles)

Etréchy ensemble et solidaires